

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 11 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr LE BLANC Christian, Maire.

Présents : Mr LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme BAUDRY Anne, 3^{ème} Adjointe, MM. TELLIER Adrien, LEVEILLÉ David, PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy Mmes FAGNOT Cendrine (avec pouvoir), ADET Florence.

Excusée : Mme HUARD Natalie

Mme PORTIER a été désignée secrétaire de séance.

HOMMAGE A MARCEL MOTTAIS –

Mr le Maire invite les conseillers municipaux à observer une minute de silence en hommage à Marcel MOTTAIS décédé le 17 novembre dernier.

Maire de 1995 à 2014, vice-président du district du pays d'Erve-et-Charnie de 1995 à 2001, de la communauté de communes d'Erve-et-Charnie de 2001 à 2012 et de la communauté de communes des Coëvrons de 2013 à 2014, il était resté une figure locale incontournable.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, le Conseil Municipal est d'accord pour que la commune lui fasse honneur en lui dédiant un espace communal et une plaque à l'occasion d'une cérémonie commémorative.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal est approuvé.

DELIBERATION N° 2020/43 :

BATIMENT SCOLAIRE : Rénovation de la toiture et de la cheminée –

Après étude des devis concernant la rénovation de la toiture et de la cheminée sur le bâtiment scolaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- le devis de l'entreprise BELLIER de Vaiges, charpente et couverture, d'un montant de 18 465.48 € HT,
- le devis de l'entreprise CHEVALLIER de Saulges, maçonnerie, d'un montant de 1 483.70 € HT.

BATIMENT SCOLAIRE : Suivi du dossier relatif à la qualité de l'air intérieur dans les ERP -

Il est rappelé que dans le cadre du Contrat Local de Santé des Coëvrons, la Communauté de Communes des Coëvrons a lancé un projet autour de la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) de moins de 12 ans. Cendrine FAGNOT avait accepté d'être référente de la commune pour ce dossier. En collaboration avec le Maire et l'équipe pédagogique (école, accueil périscolaire, cantine), deux diagnostics ont déjà été élaborés concernant le bâtiment scolaire. Pour compléter le dossier, des capteurs CO2 seront mis à disposition des communes en janvier 2021. A l'issue de ces études, un plan d'action devra être mis en place avec un suivi en cas de nécessité de travaux. Un financement sera alors à prévoir.

BATIMENTS COMMUNAUX : Mise en place d'un défibrillateur obligatoire en ERP –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le défibrillateur, obligatoire en ERP, commandé par l'intermédiaire de la Communauté de Communes des Coëvrons a été livré à la commune le 4 décembre dernier. Le coût de cette acquisition d'un montant de 1 696.90 € HT est financé à hauteur de 950 € par la Fondation CNP Assurances dans le cadre d'une convention signée le 25 septembre 2019. Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'il soit posé dans le centre-bourg entre les 2 garages communaux. L'entreprise LEVEILLÉ de Vaiges sera contactée pour effectuer la mise en place.

BATIMENTS COMMUNAUX : Suivi de l'étude des systèmes de chauffage –

Le suivi des consommations pour le chauffage des bâtiments communaux est présenté par Françoise PORTIER. Des devis ont été demandés aux entreprises AB2M de Torcé Viviers en Charnie, OGTHERMIE de Meslay du Maine et VETILLARD d'Evron pour étudier un nouveau système de chauffage dans le gîte et les logements communaux.

ECLAIRAGE PUBLIC : Remplacement d'un projecteur au lavoir –

Mr le Maire présente un devis de Territoire d'Energie Mayenne d'un montant de 1057.60 € TTC pour le remplacement d'un projecteur au lavoir. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition. Le Maire se charge de trouver une solution moins coûteuse pour remettre en fonctionnement ce projecteur.

.../...

DELIBERATION N° 2020/44 :

LOGEMENT COMMUNAL T4 : Remplacement d'un radiateur –

Après l'étude de devis pour le remplacement d'un radiateur dans le logement communal T4, Place de l'Eglise, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour que le Maire accepte et signe le devis de l'entreprise LEVEILLÉ de Vaiges, d'un montant de 403.47 € TTC.

ECOLE : Courriers de l'Inspection Académique –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du 6 octobre 2020 de Mr l'Inspecteur d'Académie informant les communes du RPI de l'ERVE qu'elles ne sont plus éligibles au fonds de soutien aux activités périscolaires en raison de l'absence de mise en place de TAP (Temps d'Activités Périscolaires). D'autre part, par courrier du 15 novembre 2020, l'Inspecteur d'Académie fait savoir que le RPI fera l'objet d'une attention particulière lors de l'étude de la carte scolaire 2021 en raison d'une baisse d'effectifs à la dernière rentrée scolaire. Pour que les quatre classes du RPI soient maintenues il est demandé un minimum de 75 élèves. A ce jour les prévisions pour la rentrée scolaire 2021 n'atteignent pas ce chiffre, cela étant dû principalement à la scolarisation d'enfants dans des écoles hors RPI.

DELIBERATION N° 2020/45 :

SYNDICAT DE BASSIN ENTRE MAYENNE ET SARTHE : Désignation d'un délégué pour la commission ERVE –

Le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS) a mis en place 4 commissions territoriales qui ont pour rôle de créer un lieu d'échange afin de faire remonter les besoins de terrains, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du syndicat. Notre commune faisant partie de la commission ERVE, un délégué doit être désigné.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret donnant les résultats suivants :

Votants : 11 Abstention : 0

Candidats : Antoine JOSSET : 7 voix Florence ADET : 4 voix

⇒ désigne Mr Antoine JOSSET délégué de la commission ERVE.

SYNDICAT DE BASSIN ENTRE MAYENNE ET SARTHE : Courriers concernant le barrage du bourg –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du SBeMS répondant aux interrogations d'un co-proprétaire du barrage du bourg concernant son aménagement éventuel. Une rencontre sur place avait été organisée le 14 octobre par la Présidente du SBeMS entre des représentants de la DDT, de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, en présence du Maire et d'un co-proprétaire. D'autre part, le Maire présente un courrier de l'Association de Défense du Patrimoine Paysager de Saint Pierre et de la Vallée de l'Erve au sujet également de ce barrage.

REGIE DES EAUX DES COEVRONS : Demande de réduction d'une facture suite à une fuite d'eau au niveau du compteur au cimetière communal –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'il avait demandé à la Régie des Eaux des Coëvrons une réduction exceptionnelle d'une facture d'eau 2020 élevée suite à une fuite constatée au niveau de la purge du compteur au cimetière communal. Cette demande n'a pas été prise en considération.

REGIE DES EAUX DES COEVRONS : Entretien des lagunes par éco-pâturage –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Régie des Eaux des Coëvrons informant la commune qu'à partir de mars 2021 l'entretien des lagunes du service assainissement sera effectué en éco-pâturage. Une demande d'information complémentaire sera faite près de la Régie.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN -

Au 30/11/2020, 83 % de la dotation annuelle accordée a été réalisé par le Service Technique Commun. Il est proposé de faire une visite du village pour évaluer la répartition des travaux à faire sur une année.

FLEURISSEMENT : Plantations dans les jardinières du mur de l'école -

Il est proposé de planter des vivaces ne demandant pas trop d'entretien dans les jardinières du mur de l'école. La commission Environnement sera sollicitée pour réaliser cet aménagement.

REPAS DES AINES : Réflexion sur son report –

Suivant l'évolution de la situation sanitaire, il est prévu d'organiser le Repas des Aînés dans un restaurant lorsque ce sera possible. Une information sera envoyée aux intéressés.

DELIBERATION N° 2020/46 :**COLLINE ST SYLVAIN : Echange de terrains -**

Vu la division parcellaire effectuée à la colline St Sylvain pour préparer l'échange de terrains négocié entre la commune et Mr HUAUME Jacky, propriétaire riverain,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ décide la cession des parcelles C 900 d'une superficie de 9a 25 ca et C 902 d'une superficie de 62a 90ca à Mr HUAUME Jacky qui aura à sa charge la clôture pour matérialiser la délimitation entre la parcelle C 902 et la parcelle C 899,
- ⇒ accepte en échange l'acquisition de la parcelle de Mr HUAUME Jacky cadastrée section C 898 d'une superficie de 67 a 21 ca. La délimitation et l'installation de la clôture entre les parcelles C 898 et C 897 sera à la charge de la commune. D'autre part, Mr HUAUME effectuera le nivellement du nouvel accès à la chapelle,
- ⇒ demande le maintien de la haie entre les parcelles C 352 et C 902 avec la possibilité d'un passage de 2 m comme indiqué dans le courrier de Mr l'Inspecteur des sites de la Mayenne,
- ⇒ demande la création d'une servitude de passage sur la parcelle C 902 pour que Mmes MAUVIEUX et LE SOUDER, propriétaires riveraines, puissent accéder à leurs terrains cadastrés C 688 et C 690,
- ⇒ demande la création d'une autre servitude de passage pour permettre un accès piétonnier du chemin des Communaux à la chapelle,
- ⇒ charge Me GOUX Bertrand, Notaire à Meslay du Maine et Vaiges, d'établir les actes relatifs à cette décision et autorise Mr le Maire à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

BULLETIN MUNICIPAL : Point sur sa préparation –

Anne BAUDRY présente une 1^{ère} ébauche du bulletin municipal faite avec la commission chargée de la préparation de cet ouvrage.

CEREMONIE DES VŒUX –

Vu la situation sanitaire actuelle, il est décidé de ne pas organiser de cérémonie des Vœux début 2021.

DELIBERATION N° 2020/47 :**REALISATION D'UN PLAN CAVALIER DU PATRIMOINE EN TANT QUE PCC : Demande de subvention départementale dans le cadre des aides aux projets en faveur du patrimoine -**

Vu le projet de réalisation d'un plan cavalier du patrimoine dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Association Régionale des PCC,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confirmer la réalisation du projet évalué à 5 091.00 € HT,
- de demander une subvention près du Conseil Départemental dans le cadre des aides aux projets en faveur du patrimoine,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 2020/48 :**BUDGET COMMUNE : Virements de crédits -****DECISION MODIFICATIVE n° 01**

Les crédits prévus à certains articles de l'exercice 2020 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **VOTE** le virement de crédits comme suit :

Section de Fonctionnement			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Total DM n° 01		0	0
Pour mémoire BP		193 631.00	193 631.00
Total		193 631.00	193 631.00
Section de Fonctionnement			

Section d'Investissement			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Article 002/002	Dépenses imprévues		- 240.00
Article 20/2051	Concessions, droits similaires		+ 240.00
Total DM n° 01		0	0
Pour mémoire BP		113 105.00	113 105.00
Total		113 105.00	113 105.00
Section d'Investissement			

QUESTIONS DIVERSES :

SUIVIS DE PLAINTES –

Mr le Maire donne lecture aux conseillers municipaux d'un message du Procureur du Tribunal Judiciaire informant la commune que l'enquête relative à la dégradation de la passerelle au-dessus de l'Erve est toujours en cours. D'autre part, un courrier du Tribunal de Police avise la commune qu'une plainte déposée en 2019 relative à la divagation de bovins a entraîné un rappel à la Loi à l'encontre du prévenu.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, il n'a pas exercé de droit de préemption urbain sur le bien soumis à ce droit, situé 10 rue des Tisserands, cadastré C 49, 809, 812 et 841.

PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE –

Suite à la mise en service du pylône de téléphonie mobile sur la commune, des problèmes de réception de réseau ont été constatés par différents habitants. Afin de résoudre ces dysfonctionnements, un message sera envoyé par mail dans le but de recenser les personnes et les opérateurs concernés pour rendre compte près de l'installateur.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL –

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 27 janvier 2021 à 20 H.